



# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25/02/2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 17.02.2025, s'est réuni en séance ordinaire le 25 février 2025 à 18h00, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

*Etaient présents* : Mr Aurélien MICHAUX, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mme Lola HATTAT, Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT

*Absents excusés ayant donné procuration* : Mr GALLOIS a donné procuration à Mr VERZEAUX, Mme DE PREMONVILLE a donné procuration à Mr MICHAUX.

*Secrétaire de séance* : Mme SAUVAGEOT

## DÉLIBÉRATIONS PRISES

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 18 novembre 2024.

### **2- DÉCLASSEMENT PARCELLE V367**

Pour être vendue à Agencia la parcelle V367 (ancienne friche Freulet) doit être déclassée pour passer du domaine public au domaine privé communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

### **3- CESSION DU TERRAIN « FRICHE FREULET » A AGENCIA**

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg, la Société AGENCIA de Reims se propose d'acquérir le terrain communal cadastré V 367, situé au 31 rue du Château, d'une superficie totale 2747 m<sup>2</sup> afin d'y bâtir un pôle de commerces et de logements conformément aux objectifs définis avec la commune : 650 m<sup>2</sup> minimum de surfaces de commerces et/ou de services (avec 4 à 5 cellules commerciales en rdc) et 550 m<sup>2</sup> maximum de logements locatifs en R+1. Le projet immobilier sortira de terre dès 2026 pour un montant estimé à 2,8 M€. Après plusieurs mois de travail et de négociation avec le promoteur, les élus valident à l'unanimité les modalités de montage de cette opération immobilière et la cession du tènement support des bâtiments au profit de la société Agencia (Société d'Economie Mixte dont la majorité des capitaux est détenu par le Grand Reims). Cette solution en partenariat public privé permet de limiter les risques financiers pour la commune (carence locative ou commerciale, aléas de construction, ...) tout en répondant au besoin de développement de l'offre commerciale sur le territoire.

#### **4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPD POUR LA VIDÉOPROTECTION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la demande de subvention auprès du FIPD pour la vidéoprotection pour l'année 2024 n'a pas abouti en raison des insuffisances budgétaires de l'Etat. Monsieur le Maire propose de renouveler cette demande auprès du Ministère de l'Intérieur pour l'année 2025 à hauteur de 50 %, soit 57 221,01€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande.

#### **5- RENOUELEMENT CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF**

Les Communes de Beine Nauroy, Bourgogne Fresne et de Witry les Reims, implantées sur le pôle Beine Bourgogne de la Communauté Urbaine du Grand Reims ont conservé la compétence extrascolaire.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire, la Caf de la Marne et les communes concernées ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 4 ans sur la période 2021-2024.

La CTG vise, dans le domaine des services aux familles, à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

La Convention Territoriale Globale intervient dans le cadre des champs d'intervention de la Caf et de la collectivité signataire.

Elle prend forme en fonction des modalités de collaboration définies, afin de mettre en œuvre sur le territoire et au service des usagers, les champs d'intervention communs et les objectifs partagés, en adéquation avec le diagnostic territorial, les orientations politiques du territoire et les besoins du public.

La Convention Territoriale Globale se décline en plusieurs phases :

- Réalisation d'un diagnostic territorial partagé,
- Détermination des axes de développement,
- Conception d'un plan d'action,
- Rédaction et mise en œuvre de fiches actions
- Bilan

Et permet le versement du Bonus Territoire.

Dans le cadre de cette organisation, le comité technique, le comité de pilotage et les groupes de travail se réunissent plusieurs fois tout au long de la durée de vie de la CTG afin d'assurer sur le territoire la déclinaison concrète des fiches actions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature pour le renouvellement de cette convention.

#### **6- SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU NORD MARNAIS**

Comme chaque année, la Mission Locale sollicite une cotisation de 1 euro par an par habitant. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette subvention.

#### **7- MODIFICATION DE TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE EN SEMAINE POUR LES ENTREPRISES**

Les tarifs de location de la salle polyvalente ne prévoient de barème spécifique pour les locations d'ordre professionnelles pour les entreprises.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide l'application des tarifs suivants :

|                      |  |              |
|----------------------|--|--------------|
|                      | Location journée ou demi-journée pour une entreprise |              |
|                      | Grande salle   | Petite salle |
| Salles               | 500 €  | 300 €        |
| Cuisine et vaisselle | 100 €  |              |
| Caution              | Montant de la location de la salle                   |              |

## 8- CONVENTION MISE A DISPOSITION DU LOCAL POMPIERS POUR LE SDIS

Dans le cadre de l'intégration du corps intercommunal du Grand Reims au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Marne, il est convenu que la commune de Beine-Nauroy met à la disposition du SDIS les biens immobiliers nécessaires à l'exercice des missions du SDIS. A cet effet une convention doit être signée avec le SDIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

## 9- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir réceptionné les demandes de subvention des différentes associations, Mme SAUVAGEOT Adjointe rappelle que le rôle de la collectivité est de favoriser les aides aux dépenses d'investissement des associations et au développement des activités culturelles, sportives ou d'événementiels qui favorisent le rayonnement du territoire.

Il est ensuite rappelé les subventions accordées au titre de l'année précédente.

Mme SAUVAGEOT, expose les différentes demandes de subventions des associations pour l'année 2025.

Après débat, les subventions suivantes sont accordées à l'unanimité par les membres du conseil :

| Intitulé                                 | Vote 2025 |
|--|-----------|
| ADMR – Beine-Nauroy                      | 987 €     |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers             | 1 500 €   |
| La Champenoise (association de musique)  | 800 €     |
| CAB (Centre d'Animation de Beine-Nauroy) | 1 000 €   |
| OLYMPIQUE FC                             | 500 €     |
| Collège de PONTFAVERGER                  | 100 €     |
| ONAC                                     | 50 €      |
| La Poule des Champs                      | 300 €     |
| KOL EN ZIK                               | 500 €     |
| Amis de Nauroy                           | 500 €     |

## 10- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Reconduction des mêmes taux d'imposition pour 2025, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.15 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.21 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.28 %

## 11- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Madame SAUVAGEOT, Adjointe, rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur (la mairie de Beine-Nauroy) et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Madame SAUVAGEOT présente alors le CFU pour l'année 2024 dont les montants concordent entre ceux de la mairie et ceux du comptable public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024.

## 12- DÉLIBÉRATION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Marie Dominique BEAUDOIN, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Romain Bonhomme, après s'être fait présenter le budget primitif, les restes à réaliser et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte financier unique dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1 - Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

### **Compte financier unique 2024 :**

| Libellés                      | Fonctionnement      |                     | Investissement      |                     | Ensemble              |                       |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
|                               | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes            | Dépenses              | Recettes              |
| <b>Exercice 2024</b>          | <b>736 574,89 €</b> | <b>862 031,99 €</b> | <b>389 555,25 €</b> | <b>612 250,32 €</b> | <b>1 126 130,14 €</b> | <b>1 474 282,31 €</b> |
| Excédent de financement       |                     |                     |                     | <b>9 014,14 €</b>   |                       |                       |
| Restes à réaliser DÉPENSES    |                     |                     | <b>149 240,00 €</b> |                     |                       |                       |
| Restes à réaliser RECETTES    |                     |                     |                     | <b>149 285,00 €</b> |                       |                       |
| Excédent total de financement |                     |                     | <b>9 059,14 €</b>   |                     |                       |                       |

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4 - Décide de les affecter au compte de résultats

## 13- BUDGET PRIMITIF 2025

Après s'être fait présenter le budget pour l'année 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Soit :

- Section de FONCTIONNEMENT : 1 381 391.76 €
- Section d'INVESTISEMENT : 1 500 457.40 €

## 14- CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) POUR LE TERRAIN MULTI SPORTS

Monsieur le Maire informe les conseillers que la CUGR a accordé à la commune une aide de 84 000 € au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) pour la création du terrain multisports.

La commune doit donc signer une convention avec le Grand Reims pour l'obtention de cette aide.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

## 15- REGULARISATION CADASTRALE DU CHEMIN DE NOGENT L'ABBESSE

Ce chemin n'a plus de fonction de circulation il fait fonction de terres agricoles depuis plus de 30 ans. Il fait l'objet d'un passif cadastral jamais régularisé exploité par un tiers privé. Afin de régulariser administrativement cette situation d'usage, il est nécessaire d'organiser une mise à jour des propriétés. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le transfert de propriété et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

### POINTS DIVERS

#### - ANCIEN PRESBYTERE

Actuellement découpé en deux parties (un local pour les psychologues et une habitation), pour des raisons patrimoniales la mairie doit faire un choix sur le devenir de la partie habitation.

En fonction de l'estimation réalisée la mairie se prononcera sur le devenir de ce bâtiment.

#### - CIMETIERE

Les allées du cimetière sont difficilement praticables en hiver, les aléas climatiques de cette année ont particulièrement accentué cet état de fait. Une réflexion sera lancée pour étancher les cheminements pour résister aux 4 saisons tout en maintenant la démarche 0 phyto et le côté naturel du cimetière, de ses allées et de ses abords.

#### Dates à retenir :

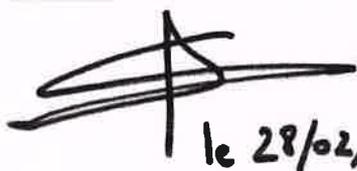
- 3 mars : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, place de la Mairie
- 10 mars : RÉUNION PUBLIQUE à 19h00, à la salle polyvalente
- 15 mars : Hommages à NAUROY à 11h00
- 15 mars : St Patrick organisée par le BCS à partir de 17h00, à la salle polyvalente
- 29 et 30 mars : BABY BROCC à la salle polyvalente
- 31 mars : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, place de la Mairie
- 31 mars : CONSEIL MUNICIPAL ou MUNICIPALITÉ

L'Adjointe,

Maud SAUVAGEOT

Le Maire,

Romain BONHOMME



le 28/02/2025

